

point l'auteur : Spinoza, Kant ; soit hypertrophié chez les auteurs qui exacerbent leur subjectivité : Montaigne, Stirner. Le deuxième axe oppose les « renversements paradoxaux de la subjectivité contre elle-même » (Platon, Descartes) et les « renversements paradoxaux de la contingence du moment d'émergence » : Hegel et Marx (p. 86). Le problème du scepticisme, du relativisme, est soulevé. Le sceptique succomberait à une contradiction performative, au sens de Karl-Otto Apel : si le relativisme est réfuté, le point de vue neutre n'apparaît jamais tout à fait en philosophie, et ce pour des raisons structurelles.

Ensuite, le récit historique est comparé par Emmanuelle Danblon au récit juridique. Le premier est toujours ouvert alors que, dans la théorie des actes de langage, la décision du juge constitue une déclaration. Cela signifie que, contrairement à une thèse d'historien, le verdict juridique fait exister quelque chose qui n'existait pas auparavant : *Res iudicata pro veritate habetur* [La chose jugée est tenue pour vraie]. Ainsi le statut de la décision du juge est-il mis en rapport avec le problème de la fiction juridique. Correspondant à la neutralité absolue, l'effacement énonciatif est l'exception plutôt que la règle, tel est le constat qu'Alain Rabatel discute dans sa contribution. L'argumentation est parfois indirecte sans que soient consignées toutes les étapes du raisonnement. Par exemple, Jorge Semprun décrit de manière relativement neutre l'univers concentrationnaire. Cependant, la subjectivité du discours fait surface au fil des lignes. La théorie de la présupposition permet d'inférer de son œuvre des états d'âme latents.

Chez Ruth Amossy, c'est le discours testimonial qui fait l'objet d'une étude intéressante qui passe par un paradoxe : le témoignage repose entièrement sur le sujet qui témoigne et se veut autant que possible exempt de subjectivité. Le témoin « doit traiter en toute objectivité sa subjectivité » (p. 133). Dans *L'espèce humaine* de Robert Antelme (Paris, Gallimard, 1957), le détenu se fait anonyme. Qui plus est, dans le système concentrationnaire, cette dépersonnalisation (parler de soi comme d'un

autre) vise la déshumanisation. En outre, la neutralité sur les sujets brûlants est déclarée impossible par Marianne Doury. En guise de conclusion, celle-ci mène une réflexion générale sur la relation que le chercheur entretient avec son objet d'étude. Sont utopiques l'idée d'un *ethos* impartial, et celle d'un auditoire entièrement serein. Au contraire, l'auditoire est « pris en otage » (p. 152) lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi douloureux que celui des camps de concentration. Même si Roselyn Koren avait dénoncé l'idéal mal compris de l'objectivité de la presse, Marianne Doury préconise une perspective non pas normative, mais descriptive, chose possible grâce à des commentaires méta-argumentatifs.

Les auteurs de ce volume ont utilisé des méthodes linguistiques diverses, mais le défaut – si défaut il y a, il est inhérent aux méthodes, non aux auteurs – tient au nécessaire recours à l'intuition linguistique pour déterminer ce qui relève de la subjectivité du discours en dehors, évidemment, des déictiques. Leur but est donc bien de remettre en question la possibilité d'un propos duquel serait gommé le point de vue de l'énonciateur. Toutefois, on regrettera que, dans le monde de l'argumentation, la question et la réponse fussent connues ou du moins prévisibles. Si cette livraison de *Semen* était nécessaire, c'est que d'aucuns maintiennent encore aujourd'hui une prétention à l'objectivité désincarnée, bref une prétention à se substituer à la *God's Eye View*.

**Stefan Goltzberg**

Université libre de Bruxelles  
Stefan.Goltzberg@ulb.ac.be

**Delphine DENIS, Anne-Élisabeth SPICA, dirs,**  
*Littératures classiques*, 50, « Les langages  
au XVII<sup>e</sup> siècle ».

Paris, H. Champion, Print. 2004, 399 p.

Le numéro 50 de *Littératures classiques*, consacré aux « Langages du XVII<sup>e</sup> siècle », nous invite à réviser notre représentation de l'attitude des classiques à l'égard du langage : plutôt qu'une période de stabilisation quelque peu autoritaire de la langue, le XVII<sup>e</sup> siècle a été, selon le titre donné à la présentation de l'ouvrage, le temps de « l'in-

quiétude des signes » (p. 5). La première partie, intitulée « La langue à l'épreuve du langage », donne à lire ce doute linguistique chez les philosophes du langage, les grammairiens et, plus largement, les gens de lettres. À la faveur de la polysémie du mot « langage », attestée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, comme le rappellent les éditrices (pp. 7-8), le volume accueille dans une seconde partie intitulée « Langage et expression » des travaux portant sur des domaines très variés, allant de la sorcellerie à l'opéra. Si ces contributions diverses piquent la curiosité, on préférera revenir ici sur les études centrées sur le « langage verbal » : elles partagent le projet d'entreprendre un réexamen de ce que fut, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'institution du français.

Le recueil ne dissimule pas l'empreinte laissée par Michel Foucault, Michel de Certeau, Louis Marin, Roland Barthes sur les études classiques : chez eux, le questionnement sur la langue se muait systématiquement en un questionnement sur langue et pouvoir. Philippe Joseph Salazar relit chez Louis Marin la prégnance dans le siècle louis-quatorzien d'une rhétorique épideictique ou, en d'autres termes, d'« un langage de consentement » (p. 127) ; Dominique Bertrand s'inscrit avec bonheur dans une problématique sociolinguistique en relevant les processus d'euphémisation à l'œuvre dans les locutions du « larronnage », qui font dire par exemple du soldat volant le paysan qu'il « vit sur le bonhomme » (p. 220). Tel n'est plus cependant le fil directeur des travaux ici présentés : dans l'institution du français, elles voient plutôt un processus incertain qu'un aboutissement brutal ; travaillant au plus près des textes, avec abondance de citations, elles veulent montrer les doutes, les débats, les polémiques qui traversent cette période. Dès lors, parviennent-elles à conjurer le risque de « se figer dans un néo-positivisme éclectique et tolérant, prudent et pointilleux » qui, en définitive, pourrait nous priver de « tout sentiment de "concernement" à l'égard du XVII<sup>e</sup> siècle », comme le craint Hélène Merlin-Kajman dans la dernière livraison de la revue *XVII<sup>e</sup> siècle* (2004, p. 167) ? Il semble que la modernité surgisse non seulement

dans l'écriture – à lire des formules telles que la « crypto-idéologie du scriptural », ou la « rhétorique de l'image sonore », Alceste aurait peut-être pesté contre le méchant goût de notre siècle –, mais aussi dans les thèmes choisis : la question du sens lexical, posée avec insistance par le traitement automatique des langues, celle du sujet, revenu en force depuis la fin du structuralisme, celle de la mémoire et de la trace du passé portée par la langue, celle encore de la civilité. Dans l'espace de cette note, arrêtons-nous sur quatre contributions qui soulèvent ces questions, dessinant des ponts entre classicisme et modernité.

Le problème de la définition a occupé une place centrale dans la philosophie classique. Gilles Siouffi souligne l'intérêt des analyses de Bacon, en particulier sur les mots abstraits, vecteurs de la pensée, mais aussi de ses errances. Des mots tels que « être » et « devenir » résistent à la définition de type aristotélicien : à quel « genre » les rattacher ? Dans l'élaboration d'un modèle de langue rationnelle, Pascal bute sur le même écueil : il faut renoncer à définir « lumière » ou « temps ». Le « souci de définition », dont Gilles Siouffi montre la récurrence non seulement chez Bacon et Pascal, mais aussi chez Leibniz et Locke, laisse en suspens la question de ces « primitifs » dans la langue rationnelle du philosophe, et, *a fortiori*, dans la langue naturelle.

Le discours grammatical ne semblait guère propice à aborder l'expression de la subjectivité ; c'est pourtant là l'intéressante enquête à laquelle nous convie Nathalie Fournier : traquant dans six grammaires classiques les marques énonciatives, elle dégage la personnalité de leurs auteurs. Jusqu'à la fin du siècle, le grammairien utilise un « nous », qui réfère à une communauté linguistique française – où il s'inclut – définie par opposition aux locuteurs étrangers, notamment anglais. Nathalie Fournier repère, dans le *Traité de la grammaire française* de Régnier-Desmarais (1705), le « passage de nous disons à on dit » (p. 180), qui signe l'institutionnalisation de la discipline.

La relation au passé linguistique est appréhendée par Claire Badiou-Monferran à

travers le cas des expressions figées. Alors que le Moyen Âge et la Renaissance avaient cultivé la connaissance des proverbes, au point d'ailleurs d'appeler « proverbe » toute locution, le siècle de la table rase cartésienne semble se défier de ce prêt-à-parler fourni par la tradition. Le « décri des expressions figées » (p. 146) culmine dans *La Comédie des proverbes* (1633) d'Adrien de Monluc : enchaînant, suturant une locution à l'autre, la pièce tend à démontrer par cette accumulation, l'inanité de l'énoncé formulaire. D'autres pourtant, au nombre desquels les Académiciens, tiennent à transmettre ce trésor lexical, considérant que « les locutions constituent autant de soutiens mnémotechniques à la transmission d'une culture linguistique sans la connaissance et l'exercice de laquelle le lien social se distend et la civilité n'est plus » (p. 162).

C'est sur ce thème de la civilité que revient Hélène Merlin-Kajman. D'abord, elle pose une utile distinction entre la notion de norme et celle de bon usage : la première qui « fonctionne de façon impersonnelle en homogénéisant les comportements » se caractérise par l'absence de décision du sujet ; le second, au contraire, est établi par la décision du public – un public qu'en fait « il représente en l'instituant » (p. 234). Si l'époque moderne a pu interpréter l'ironie comme une pratique émancipatrice de la norme, voire comme une « réplique antifasciste » face aux normes du langage (Alain Berrendonner, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Éd. de Minuit, 1981, p. 239), elle apparaît, dans une logique du bon usage, comme une regrettable incivilité ; loin de la juger libératrice des normes, Hélène Merlin-Kajman nous décrit une ironie qui « a son code, ses règles » enregistrés par les dictionnaires et qui « se présente plutôt comme une sanction collective » (p. 240). Gageons qu'ici encore les classiques ont pu adopter des positions contradictoires, à l'instar de La Fontaine, qui, en deux vers, déclare, envers l'art du rire, autant de défiance que de révérence : « On cherche les rieurs, et moi je les évite. Cet art veut sur tout autre un suprême mérite » (*Fables*, VIII, 8, « Le rieur et les poissons »).

Ne visant évidemment pas ce « suprême mérite » – même si l'on trouve par exemple chez Claudine Nédellec ou Dominique Bertrand une gaîté toute lafontainienne –, l'important recueil édité par Delphine Denis et Anne-Élisabeth Spica possède assurément celui, presque aussi grand, d'éveiller le doute ; dans le même esprit que le numéro de la revue *XVII<sup>e</sup> siècle*, cité plus haut, il nous invite à comprendre, pour transposer une formule qu'y emploie Hélène Merlin-Kajman à propos du classicisme, la « substance historique – une substance contradictoire, riche en débats, *dysharmonique* » de la question de la langue au XVII<sup>e</sup> siècle.

**Agnès Steuckardt**

DIPRALANG, université de Provence-Montpellier3  
Agnès.Steuckardt@univ-montp3.fr

**Gottfried R. MARSCHALL, éd., *La traduction des livrets. Aspects théoriques, historiques et pragmatiques.***

Paris, Presses universitaires  
Paris-Sorbonne, coll. Musique/Écriture,  
2004, 657 p.

Cette impressionnante publication, pluri-lingue (allemand, anglais, français, italien), réunit les trente-neuf contributions d'un colloque qui s'est tenu à Paris en décembre 2000. Gottfried R. Marshall, l'organisateur et responsable scientifique, n'a pas tort de rappeler le peu d'estime dont le genre des livrets d'opéra fut longtemps victime, mais les « vertus du livret » existent bel et bien (p. 17). D'autres secteurs ont subi un sort semblable : les activités publicistes (Goethe, Schiller), les reportages (Bahr, Kisch, Friedell, Roth, Heer, Aichinger, Bachmann, Bernhard...), les pièces radiophoniques, les scénarios ou encore les livres pour enfants écrits par des auteur(es) réputé(e)s. Musique dodécaphonique, jazz ou encore opérettes ont eu leurs détracteurs par manque d'information, par souci de la tradition mélodique ou encore en raison d'un soupçon de facilité musicale et commerciale. Ce rejet de la musique parfois dû à un refus général de l'altérité culturelle – jazz, musique chinoise – causa le même tort aux paroles qui l'accompagnaient. En outre, ces textes étaient considérés comme de la « parallité-